



DONATION

Pièces à fournir PAR LE DONATEUR et le DONATAIRE

- Questionnaire d'état civil complété,
- Copie recto-verso de vos pièces d'identité,
- Copie du livret de famille jusqu'à la dernière page vierge incluse si vous en possédez un,
- Copie intégrale de vos actes de naissance et de mariage datant de moins de trois mois,
- Copie des éventuelles donations antérieurement consenties au DONATAIRE (par acte notarié ou don manuel)

Pièces à fournir PAR LE DONATEUR

Si donation d'un bien immobilier :

- Titre de propriété,
- Titre de propriété antérieur si vous l'avez,
- Copie du règlement de copropriété si le bien est soumis au régime de la copropriété,
- Estimation de chaque bien,
- Renseignements sur la situation locative,
- Provision sur frais de 150 € (pour nous permettre de demander les états hypothécaires)
- Si un prêt est encore en cours sur le bien : copie de l'offre de prêt
- Précision : le bien est-il sous un régime fiscal spécifique type : Pinel...

Si donation de parts sociales :

- Copie des statuts à jour certifiés par le gérant,
- Extrait kbis récent,
- Procès-verbal concernant l'agrément du nouvel associé s'il y a lieu,

- Procès-verbal de l'assemblée ayant nommé le gérant si sa nomination ne résulte pas des statuts,
- Provision sur frais de 150 €
- Le cas échéant : coordonnées du comptable

Si donation d'actions :

- Référence des titres et coordonnées du teneur de compte / banque

A renseigner

Nature de la donation : en toute propriété, en nue-propriété, en usufruit

Attributions souhaitées

QUESTIONNAIRE D'ETAT CIVIL
A COMPLETER POUR DONATEUR ET DONATAIRE

NOM

Nom de naissance
Nom d'usage
Prénoms dans l'ordre de l'état civil
Date et lieu de naissance
Adresse
Profession
Nationalité

TEL : **Portable** _____ **Professionnel** _____
Domicile _____ **E-mail** _____

A compléter éventuellement :

- Divorcé(e) de :
Tribunal qui a prononcé le divorce :
Date du jugement de divorce :

- Séparé(e) de corps de :
Tribunal qui a prononcé la séparation de corps :
Date du jugement de séparation de corps :

- Veuf / Veuve de :
Lieu et date du décès du conjoint :

NOM

Nom de naissance
Nom d'usage
Prénoms dans l'ordre de l'état civil
Date et lieu de naissance
Adresse
Profession
Nationalité

TEL : **Portable** _____ **Professionnel** _____
Domicile _____ **E-mail** _____

A compléter éventuellement :

- Divorcé(e) de :
Tribunal qui a prononcé le divorce :
Date du jugement de divorce :

- Séparé(e) de corps de :

Tribunal qui a prononcé la séparation de corps :

Date du jugement de séparation de corps :

- Veuf / Veuve de :

Lieu et date du décès du conjoint :

Pour les personnes de nationalité étrangère : nous adresser une photocopie de votre carte de résident ou de séjour ou tout autre justificatif officiel (passeport, carte d'identité...)

MENTION LÉGALE D'INFORMATION POUR LES FORMULAIRES DE COLLECTE DE DONNÉES

L'office notarial est le responsable des traitements de données de ses clients dont la finalité correspond à l'accomplissement de ses activités notariales, notamment de formalités d'actes.

La communication des données est obligatoire pour permettre au notaire d'accomplir ses diligences.

Certaines données descriptives et économiques permettent d'alimenter une base de données immobilière, déclarée à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, pour assurer la production d'informations d'intérêt général.

Les données à caractère personnel recueillies sont traitées dans le strict respect du secret professionnel et ne sont pas transférées à des tiers autres que les partenaires habilités de l'office notarial et ceux concourant à l'établissement de statistiques d'intérêt général.

Conformément au chapitre V (section 2) de la loi n°78-17 "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit d'opposition (hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ce droit), d'un droit de modification, de correction, de mise à jour et d'effacement des données auprès du secrétariat de l'office notarial qui vous communiquera toute information à cette fin.